

oume-echos

BULLETIN MUNICIPAL



**Commune de Roumégoux
n°29 Janvier 2021**



Photo : Céline Charreire

SOMMAIRE :

- 3 : Le mot du Maire
- 4 : Les nouvelles du village
- 5 : Travaux
- 6 : Commémoration du 11 Novembre
- 7 : CCAS
- 8 : Point COVID
- 9 : Associations-APE
- 10 : Amélioration de l'habitat
- 11 : Information Com-com
- 12 : Les blés anciens à la Barreyrie
- 13 : Permis de sauver
- 14 : Cultivons nos feuillus
- 15 : Les rôles des zones humides
- 16 : Les projets du village

A vos tablettes !

Après la création du compte Instagram @mairiederoumegoux15, nous vous informons qu'une page Facebook a également été créée. La page s'intitule Mairie de Roumégoux 15. N'hésitez pas à vous connecter. Par l'intermédiaire de ces réseaux, nous essayons de vous informer en temps réel sur les arrêtés préfectoraux, les vigilances météorologiques, la situation sanitaire, les informations de la communauté de communes... et bien entendu sur les informations de la commune ! Alors, à bientôt sur nos réseaux sociaux.



Chers Roumégaires,

L'année 2020 pleine d'espoir, s'est transformée en cauchemar, avec son lot de difficultés, d'abord une crise sanitaire sans précédent qui dure, puis de terribles attentats, des inondations meurtrières dans les vallées des Alpes Maritimes.....

Une leçon d'humilité qui nous donnera peut-être envie d'envisager l'avenir autrement. La crise que nous vivons attire de plus en plus de familles vers les communes rurales, il est primordial de tout mettre en œuvre pour les accueillir dans les meilleures conditions, c'est notre objectif depuis de nombreuses années, profitons de ce nouvel élan.

Les projets prévus cette année ont été retardés, le choix des entreprises pour la sécurisation du bourg et l'aménagement du Clos des Erables sera validé vers la fin du mois de janvier, les travaux pourront débuter au premier trimestre 2021.

L'étude de faisabilité de l'installation d'une chaudière bois est en cours, les dossiers de subventions doivent être déposés avant le 15 mars pour bénéficier des mesures du plan de relance décidé par le Gouvernement. La réhabilitation de la maison Lecadet est confiée à un cabinet d'architecte, le projet n'est pas assez abouti pour démarrer en 2021.

Le PLUI Cère et Rance est en cours d'élaboration, le document d'urbanisme approuvé, en principe fin 2022, déterminera à terme les zones constructibles avec les mêmes règles pour toutes les communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Le déploiement de la fibre optique se poursuit, 92% des locaux devraient être connectés au plus tard en 2022. C'est une bonne nouvelle pour la Commune, même si la plupart des foyers bénéficient de la montée en débit obtenue en 2015 à titre expérimental.

Nous allons devoir rester prudents et responsables pendant plusieurs mois, mais l'heure n'est pas au pessimisme et il serait irresponsable de baisser les bras, le vaccin arrive et les traitements progressent rapidement ; de bonnes raisons pour espérer un retour à la normale. En attendant, vous comprendrez que nous n'avons pas pu nous retrouver pour ce moment de convivialité tant attendu en janvier autour d'une part de galette, ce n'est que partie remise.

Je vous adresse, au nom de l'équipe municipale, des membres du CCAS, du personnel communal mes vœux les plus sincères de bonne santé et de réussite ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Bonne année à toutes et à tous.

Christian Lacarriere

LES NOUVELLES DU VILLAGE

Les naissances à Roumégoux :

Nous accueillons Enora Carla SERRAO-HOCHARD qui est née le 17/08/2020, fille de José SERRAO et Sophie HOCHARD.

Nino Lalande-Labellie né le 16 décembre 2020 , fils de Élodie et Benoît Labellie, petit-fils de Nadine et René Labellie.

Sören RIVIERE, 14 ème arrière petit fils de madame Juliette MONTILLET est né le 30/11/2020.



Les arrivées :

Le docteur ERBILGIN et sa compagne Katarina MORITZ vont s'installer à La Villa anciennement chez Borie . Nicole GAS et Alic SILCZAK arrivent au 4 La Junie, anciennement chez Nicole TIRABY.

Monsieur et madame Bernard LEROY ont emménagé à Madelbos (ancienne maison Pontier).

Florine LOURS et Charly SAULZET ont acheté la maison Rue de la Gouttelongue, succédant à la famille Damasio et Carla NEVES

Bienvenue à tous les nouveaux roumégaires !

Les réussites aux examens pour les jeunes de Roumégoux :

Un oubli dans notre précédent numéro à réparer :

Killian ROUSSET a obtenu son DUT spécialité Informatique

et Grégory MONTILLET a obtenu son BTS Négociation Digitalisation Relations Clients

Bravo à nos jeunes !

Et merci de nous faire part des éventuels oublis !

Gardiennage de l'Eglise et de la Chapelle du Bourniou :

A la Chapelle du Bourniou, Colette Sandrone assure encore l'entretien, le fleurissement, l'ouverture et la fermeture de l'édifice, succédant ainsi à Eugénie Courdier qui a réalisé cette tâche quotidienne durant de nombreuses années. Maintenant, Colette souhaiterait pouvoir passer le relais.

A l'Eglise, depuis plus d'un demi-siècle, Juliette Vermeil s'est chargée de l'ouverture et de la fermeture, secondée par Mme de La Roussilhe pour le fleurissement et l'entretien. A noter qu'avant l'électrification des cloches, il fallait sonner manuellement, ce qui demandait une présence quotidienne et ponctuelle.

Compte tenu de ses problèmes de santé, Juliette Vermeil ne souhaite plus assumer cette responsabilité. Aujourd'hui, Serge Roussilles assure temporairement l'entretien et la préparation de l'Eglise avant les cérémonies.

Nous faisons appel aux bonnes volontés pour prendre la relève, Colette et Serge se feront un plaisir de vous faire découvrir notre patrimoine. Prenez contact avec la mairie.

Enfin, nous tenons à remercier chaleureusement tous ces bénévoles qui par leur disponibilité, ont participé à la vie de Roumégoux en donnant de leur temps au service de la collectivité.

TRAVAUX

Travaux :

A l'église, le plancher étant très abîmé, celui-ci est en cours de rénovation . Ce travail est effectué par l'agent communal Yohan et l'adjoint aux travaux : François GAGNE.



Voirie :

La municipalité a fait le choix de reprendre la voirie par tronçons et de façon complète. En 2020, ce sont les chemins de Valadou, Lagat et Moules qui ont été entièrement repris.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Il y a 100 ans, le 11 Novembre 1920, le soldat inconnu était conduit à l'arc de Triomphe, symbolisant l'ensemble des morts pour la France de la première guerre mondiale. Ce soldat devenait «l'enfant de tout un peuple en deuil». Il est aujourd'hui le symbole de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille pour que nous vivions dans un pays libre.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire, Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants a indiqué que les cérémonies du 11 Novembre seraient organisées dans les communes en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation.

Cette commémoration s'est déroulée en présence des représentants des anciens combattants. Les cérémonies n'étaient pas ouvertes au public.

Voici quelques photos de la commémoration de ce 11 Novembre à ROUMEGOUX.



CCAS

La distribution des colis de Noël

Ce samedi 12 Décembre 2020, les membres du CCAS (Nadine LABELLIE, Monique MOISSINAC, Francine SERRE, Christian LACARRIERE, Régine FABRE, Nathalie LHERITIER et Dominique ALAZARD) ont distribué les colis de Noël aux aînés de la commune (ayant 75 ans et plus).

Les sacs en toile de jute aux couleurs de la commune de ROUMEGOUX (réalisés par l'imprimerie OSMOSE) étaient garnis par nos commerçants locaux : du café (Café Guillaume à PARLAN), du miel (de chez Mathieu GRAMOND à SAINT SAURY, des terrines au magret de canard ou du pâté de foie gras (Maison LABORIE à PARLAN), des chocolats (magasin SPAR le ROUGET), une tasse pour boire la tisane au coin du feu, également aux couleurs de ROUMEGOUX et un crémant pour accompagner les repas de fin d'année.

Pour information, il reste à la vente auprès de la mairie quelques sacs de courses en toile de jute avec le logo de ROUMEGOUX, au tarif de 10 euros, la totalité des ventes étant versée intégralement au CCAS.



Ces jolis sacs gourmands étaient accompagnés d'une carte confectionnée par les enfants de l'école de ROUMEGOUX. Cette attention est toujours très appréciée de nos aînés et nous en remercions les enfants ainsi que les encadrants de l'école. Ce rendez-vous a également été l'occasion de porter des chocolats et une belle fleur de Noël aux habitants de ROUMEGOUX résidant en EHPAD.

En cette année particulière, nous n'avons pas pu boire le café à votre table mais nous avons pu discuter un peu avec les précautions qui s'imposent et cela nous a fait grand plaisir de vous voir (peut-être encore plus, cette année). Nous avons pu prendre la mesure de votre inquiétude face au coronavirus, de cette pesante solitude pour certains d'entre vous.

N'hésitez pas à contacter la mairie au 04.71.46.14.43 afin d'organiser le portage des courses, médicaments ou bénéficier du transport à la demande si besoin.

Nous espérons pouvoir organiser en cette année 2021 des moments conviviaux pour nous retrouver. En attendant, tous les membres du CCAS vous souhaitent une bonne année 2021 .

Rappel du CCAS :

Les jeunes de 18 ans comme tous les ans se verront remettre une carte cadeaux de 50 euros : pour 2020, sont concernés Clément BELAUBRE, Anaïs MARTAL, Grégory BUFFET, Lydie MOINS, Nicolas ANSELME, Léa VIDAL et MORWEN SEBTI.

POINT COVID

Vaccination contre la Covid-19 : comment prendre rendez-vous pour les plus de 75 ans ?

Gratuite, la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans vivant à leur domicile débute à partir de lundi 18 janvier 2021 dans des centres de vaccination. Par téléphone ou en ligne, comment prendre rendez-vous ? Service-Public.fr vous explique.

Cette campagne se déroule progressivement dans des centres de vaccination. Sur place, un questionnaire très simple visant à vérifier que la vaccination peut se dérouler normalement et dans de bonnes conditions sera à remplir. Il sera possible de voir un médecin, puisqu'il y aura toujours un médecin présent sur le centre de vaccination. Il s'agit d'une injection intramusculaire, dans l'épaule le plus souvent. À l'issue de l'injection, il faut rester environ quinze minutes sur place par mesure de sécurité avant de pouvoir rentrer à son domicile. Le vaccin vous protégera contre les formes graves du Covid-19 entre trois et six semaines après la première injection.

A noter : Les personnes isolées sont invitées à se rapprocher de leur mairie pour trouver des solutions adaptées pour les transports.

N'hésitez pas à contacter la Mairie de ROUMEGOUX au 04.71.46.14.43. si vous le souhaitez, pour vous aider dans votre inscription ou organiser le transport à la demande jusqu'au centre de vaccination.

Sur internet : site santé.fr

Par téléphone

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant :

- Le numéro vert 0800 009 110 ouvert 7 jours sur 7 de 6h à 22h qui vous oriente directement vers les plateformes téléphoniques du centre de vaccination choisi ;
- Le centre de vaccination près de chez vous dont vous aurez trouvé les coordonnées téléphoniques sur le site Santé.fr qui propose une liste complète des centres ouverts dans chaque département.
- Les centres de vaccinations les plus proches de votre domicile, dans le Cantal :
- Centre Hospitalier d'Aurillac, 50 Avenue de la République, 15000 AURILLAC.

04.71.46.46.80 ou prendre rendez-vous en ligne.

- Centre médico-chirurgical de Tronquières-ELSAN 83 Avenue Charles de Gaulle, 15000 AURILLAC.

04.71.45.43.60. ou prendre rendez-vous en ligne .

Rappel : Le jour du rendez-vous, il faut se présenter avec sa carte d'identité et sa carte vitale (ou une attestation de droits)

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limitier au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

ASSOCIATIONS-APE

L'association des parents d'élèves :

L'association a tenu son assemblée générale.

L'année scolaire 2019/2020 a été perturbée par le covid. Les sorties prévues n'ont pu être réalisées en raison du contexte sanitaire.

Les finances restent saines malgré tout.

Le bureau a été renouvelé mais il reste inchangé:

Co-présidentes : Pauline Issertes et Sandrine Laurissergues

Co-secrétaires : Edouard Plane et Elody Molinier

Co-trésoriers : Valérie Roques et Angélique Brun

Une vente de madeleines Bijou a été organisée en ce début d'année scolaire. Des sorties sont prévues par nos enseignantes mais en raison du contexte sanitaire nous ne savons pas si elles pourront être honorées. Des sorties piscine sont également à l'étude. L'APE a choisi d'offrir 2 masques en tissu à chaque enfant en raison de l'obligation du port du masques dès 6 ans.

Le vendredi 18 décembre, les enfants des deux écoles attendaient avec impatience le Père Noël qui a été fidèle au rendez-vous. Il a fait la distribution de livres et de jouets dans les deux écoles de notre RPI .

Meilleurs vœux à tous pour cette année 2021.

Le bureau de l'APE



MOTO Club:

Nous envisageons d'organiser une course le 19 septembre 2021.

Pour les entraînements, ouverture du circuit le 3ème dimanche de chaque mois de 10 à 12 h et de 14 h à 18 h.

Concernant la course du 2 septembre 2020, nous avons comptabilisé 260 entrées payantes contre 240 en 2018, ce qui est plutôt positif vu la situation sanitaire.

Gilbert TOURNIER



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Propriétaires, Profitez d'aides financières, pour engager des travaux dans votre logement avant la fin du programme. Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie a mis en œuvre un accompagnement pour les propriétaires qui souhaitent engager des travaux dans leur logement et celui de leur locataire. Ce programme se termine au 31 décembre 2021.

Les travaux doivent être réalisés fournitures et pose par des entreprises du bâtiment, choisies par les propriétaires. Pour les travaux d'isolation et de chauffage, le professionnel doit être RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Pour les propriétaires occupants :

Les aides sont soumises à condition de ressources (Par exemple, pour un ménage de 2 personnes le revenu fiscal de référence à ne pas dépasser sur votre dernier avis d'imposition est de 27 896 € soit un revenu mensuel de l'ordre de 2 600€) et un engagement d'occupation du logement pendant au moins 6 ans.

Les aides financières sont accordées par l'Anah et la Communauté de Communes et peuvent représenter jusqu'à 70% des travaux HT. Les personnes retraitées peuvent également bénéficier d'une aide de leur caisse de retraite (CARSAT, MSA ...) pour compléter leur financement.

Les travaux concernent en priorité les travaux d'isolation/chauffage, adaptation du logement au handicap ou au vieillissement (douche italienne, monte-escalier, plan incliné...), des travaux de sécurité salubrité ou de remise en état d'un logement dégradé.

Pour les propriétaires bailleurs :

Les aides sont soumises à un engagement de location pendant au moins 9 ans du logement qui sera loué à des locataires modestes avec un loyer plafonné.

En fonction de l'état du logement, les aides de l'Anah et de la Communauté de Communes peuvent atteindre 40% des travaux sur un plafond de 750€ ou 1 000€ du m² (maxi 80m² par logement).

Les travaux concernent soit une remise en état complète du logement soit une intervention sur les travaux d'économies d'énergie.

Afin de conseiller et d'accompagner les propriétaires dans leurs projets et leurs démarches, la Communauté de Communes a confié l'animation et le suivi de cette action à SOLIHA Cantal, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat privé.

Dès l'instant où le propriétaire est éligible, un technicien de SOLIHA se rend au domicile pour réaliser une étude globale du logement et conseiller le propriétaire sur les travaux à engager.

Des permanences sont mises en place dans les différentes maisons de services à :

- **MAURS** : le 2ème et 4ème Mardi de chaque mois de 10h30 à 12h00
à la Maison des Services, Place du 11 novembre.
- **SAINT-MAMET** : le 1er et 3ème jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00
à la Maison des Services, 5 rue des Placettes.
- **LAROQUEBROU** : 2ème jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00
à la Maison des Services, 21, rue de la Trémolière
- **MONTサルVY** : 4ème jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00
à la Maison des Services, Place du Barry

Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à ces permanences peuvent contacter SOLIHA Cantal au 04 71 48 32 00 ou cantal@soliha.fr

INFORMATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les dernières informations de la communauté de communes

Suite aux annonces gouvernementales, voici les nouveaux horaires déchetteries

	Horaires habituels En vigueur jusqu'au 15/01/2021	Nouveaux horaires En vigueur à partir du 16/01/2021
Déchèterie de ST MAMET	Lundi : 8h00-12h00 Mardi : 8h00-12h00 Mercredi : 8h00-12h00 Jeudi : Fermée Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-18h00 Samedi : 8h00-12h00 / 13h30-18h00 Dimanche : Fermée	Lundi : 8h00-12h00 Mardi : 8h00-12h00 Mercredi : 8h00-12h00 Jeudi : Fermée Vendredi : 8h00-12h00 / 13h00-17h30 Samedi : 8h00-12h00 / 13h00-17h30 Dimanche : Fermée
Déchèterie de LAROQUEBROU	Lundi : 14h00-18h00 Mardi : Fermée Mercredi : 14h00-18h00 Jeudi : 14h00-18h00 Vendredi : Fermée Samedi : 9h00-12h00 Dimanche : Fermée	Lundi : 13h30-17h30 Mardi : Fermée Mercredi : 13h30-17h30 Jeudi : 13h30-17h30 Vendredi : Fermée Samedi : 9h00-12h00 Dimanche : Fermée
Déchèterie de LAFEUILLADE	Lundi : 13h30-17h30 Mardi : Fermée Mercredi : 13h30-17h30 Jeudi : Fermée Vendredi : 13h30-17h30 Samedi : 8h00-12h00 / 13h30-17h30 Dimanche : Fermée	Sans changement
Déchèterie de MAURS	Lundi : 13h30-17h00 Mardi : 13h30-17h00 Mercredi : Fermée Jeudi : 13h30-17h00 Vendredi : 13h30-17h00 Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 Dimanche : Fermée	Sans changement

LES BLÉS ANCIENS À LA FERME DE LA BARREYRIE

- 30 AOÛT 2020 -

Tout a commencé un jour de juin où j'ai découvert chez Thierry Pratoussy paysan bio à St Cirqgues de Maurs, cinq variétés de blés anciens, cultivées chacune en pur sur 1/4 hectare.

J'ai été ébloui par la beauté de celles-ci (hauteur des pailles, tallage important, beauté des épis et promesse d'un bon rendement). Le vent était au blé ce jour là et le champ ondulait, parcouru par la houle du vent.



A ce moment là, comment ne pas voir ou sentir, ou tout simplement imaginer que cette ondulation bucolique était une manifestation évidente de l'énergie du vivant. Il fallait que ça se sache !

Et c'est ainsi qu'est née l'idée de ces rencontres avec : Vincent, un passionné de variétés anciennes qui détenait le trésor dans ses valises, Thierry, qui les a multipliées, Michel, ébloui par le résultat, Juliette, animatrice à la Cantadear, et toutes les petites mains qui gravitent autour de la ferme de la Barreyrie et qui ont aidé à la concrétisation de l'événement.

Nous avons fabriqué du pain avec six variétés de blé en pur (blanc des Flandres, rouge barbu, rouge de Provence, blé des Vosges, blé d'Écosse et blé de Khorosan). La présence et l'expérience de paysans et artisans boulangers ont été des plus précieuses ! mais également toutes les personnes passionnées de boulange qui étaient là !

Et vint le temps de la dégustation! Miam !

Pas de conclusion à ces essais, le boulanger est celui qui va s'adapter à la farine, qui va l'appriivoiser à chacun de trouver sa voie sur le chemin du pain et j'espère que cette journée y aura contribué. Elle fut dense, riche, joyeuse, travailleuse et instructive.

Aujourd'hui des graines de variétés anciennes ont été ressemées dans nos champs...résultat cet été ! En attendant, je passe la main à Hugo, l'heure de la retraite est arrivée, son installation se fait petit à petit avec bien sûr, la fabrication du pain qui va continuer... du pain qui sort du four tous les vendredis et régale les gourmands de cette nourriture essentielle. Le projet pour 2021 sera la construction d'un nouveau four, toujours à bois mais plus performant. A suivre! L'aventure continue sur la route du pain !

Michel Ters



APPLICATION « PERMIS DE SAUVER »

L'application « Permis de Sauver » permet au SDIS et au SAMU de géo-localiser, d'une part les défibrillateurs semi-automatiques et d'autre part les citoyens sauveteurs permettant d'agir avant l'arrivée des secours.

Elle a été élaborée, en 2015, par deux sapeur pompiers, connaissant de fait très bien « l'univers » de l'urgence et des secours, à la suite d'un décès par étouffement qui s'est produit avant que les secours arrivent ; ils étaient à proximité et auraient pu intervenir s'ils avaient pu être informés.

Les citoyens sauveteurs qui font partis de la « communauté **Permis de Sauver** » sont majeurs. Ceux qui sont qualifiés c'est à dire formés aux gestes de premiers secours (une vérification est faite) vont intervenir, à la demande du SDIS ou du SAMU, sur toute intervention de premier secours avant l'arrivée des services d'urgence et à fortiori sur un malaise cardiaque.

Le CTA/CODIS ou le SAMU va décider d'activer l'intervention d'un citoyens sauveteur en fonction de son niveau de compétence (3 niveaux - compétence à enregistrer dans le profil).

Les citoyens sauveteurs non formés peuvent également être appelés à intervenir pour assister la personne formée : aller chercher un défibrillateur à proximité par exemple.

L'application permet également aux services d'urgence de disposer de vidéo/photo et tchat avec le citoyen sauveteur pour communiquer avant leur arrivée sur les lieux.

Par ailleurs, une des fonctions de l'application offre la possibilité pour les services d'urgence d'envoyer un message de masse à la communauté « **Permis de Sauver** » en cas de catastrophe naturelle par exemple. Ces services peuvent également éditer sur l'application des articles de prévention, de sécurité et/ou de santé.

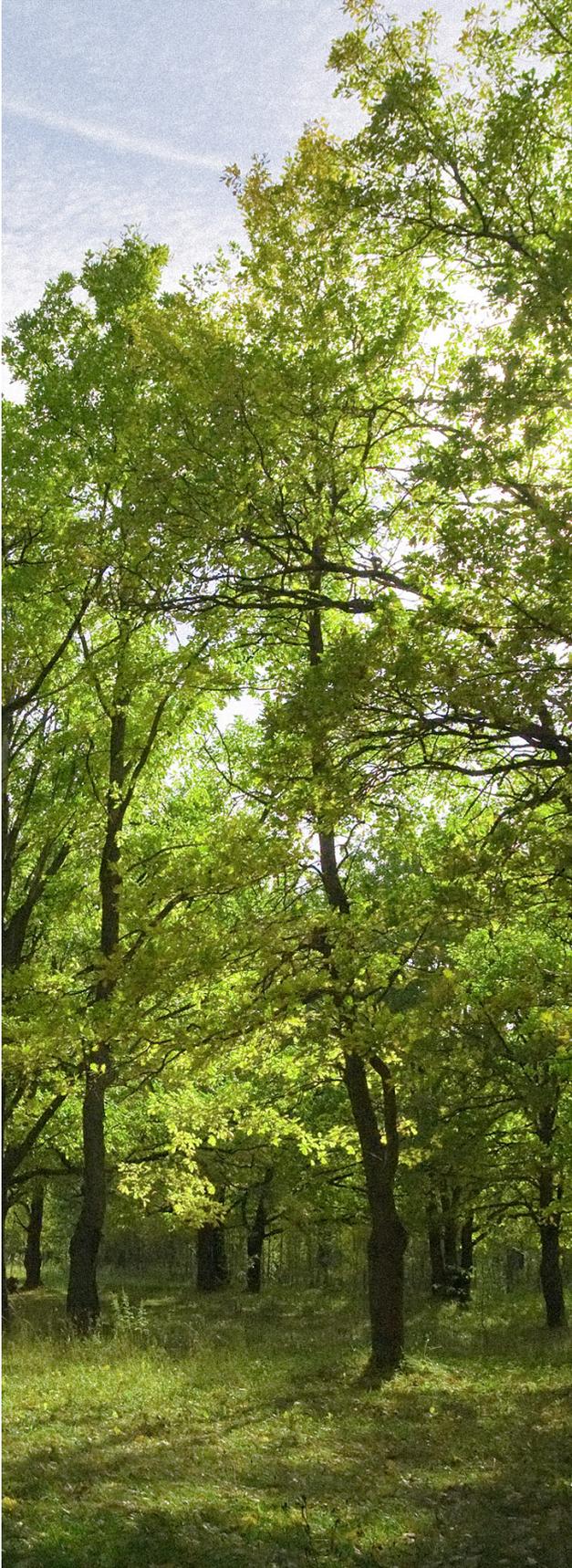
Permis de Sauver en 2019 c'est :

- **300 00 citoyens sauveteurs ;**
- **175 personnes prises en charges ;**
- **32 vies sauvées.**



Télécharger l'application <https://www.permisdesauver.info/> (un seul téléchargement par adresse mail associée).

CULTIVONS NOS FEUILLUS



Si la forêt pousse naturellement toute seule, elle a besoin d'être entretenue pour donner le meilleur de son bois. Les feuillus (hêtre, chêne, châtaignier) ne font pas exception et méritent une attention toute particulière.

Voici, en résumé, le message que le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) veut transmettre aux propriétaires forestiers de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Ce territoire, particulièrement riche en hêtre, chêne et châtaignier, bénéficie pour 2 ans de la présence d'un technicien forestier dédié, Adrien Bonnet. Ce dernier accompagne gratuitement les propriétaires privés possédant des forêts de feuillus :

- État des lieux des parcelles forestières,
- Préconisations de coupes et de travaux,
- Conseils sur la réalisation des interventions.

Les propriétaires intéressés peuvent contacter Adrien Bonnet au **06.62.25.88.05**. ou **adrien.bonnet@crpf.fr**

Le CRPF est un établissement public à caractère administratif. Son action en châtaigneraie cantalienne est cofinancée par l'UNION EUROPEENNE dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Elle bénéficie également du soutien de la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne.

ZONES HUMIDES :

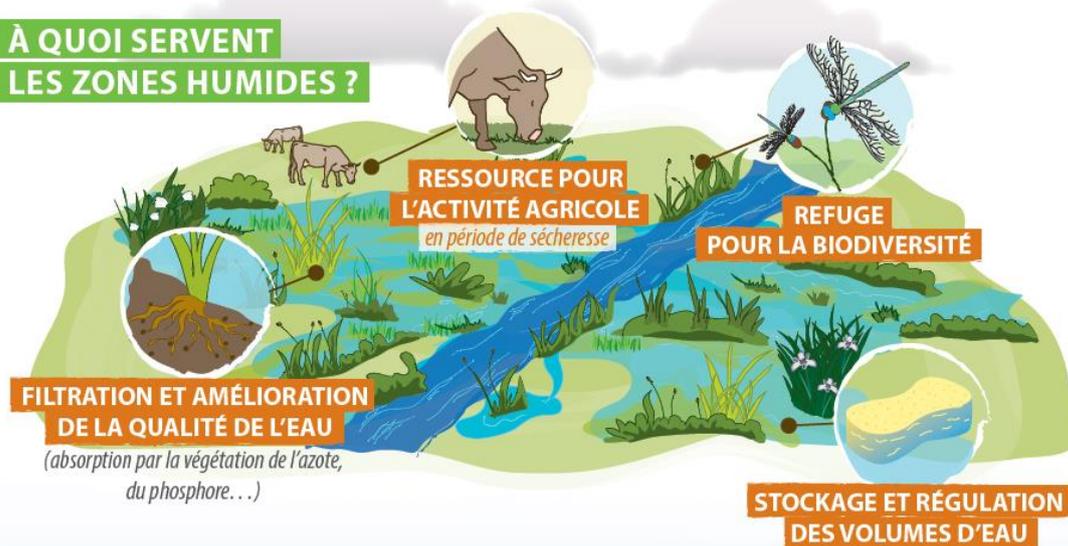
Des espaces à protéger

Rappels sur l'importance de la préservation des zones humides



Les zones humides, des milieux naturels utiles pour tous !

À QUOI SERVENT LES ZONES HUMIDES ?



En rendant de **nombreux services gratuits**, elles participent à **l'atténuation des effets du changement climatique. PRÉSERVONS-LES !**

Les zones humides ont une **importance capitale pour la préservation de la ressource en eau sur les territoires**. Elles ont ainsi des fonctions variées et rendent de nombreux services. En **période de fortes pluies**, elles **stockent l'eau** et diminuent ou décalent plus à l'aval les pics de crues. En **période de basses eaux**, elles restituent une partie de l'eau emmagasinée et permettent ainsi **d'avoir de l'eau dans les sources et les ruisseaux plus longtemps**.

Les zones humides **stockent aussi du dioxyde de carbone (CO₂)** et leur préservation contribue ainsi à atténuer les effets du changement climatique.

Elles représentent également de véritables **réservoirs de biodiversité** puisqu'elles abritent environ 50 % des espèces d'oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées et sont un également **élément clé des paysages auvergnats**.

Malgré cela, **plus de 67 % des zones humides ont disparus** au cours du dernier siècle, et cette disparition continue.

Par ailleurs, dans le contexte de changements climatiques actuels, grâce à leur capacité de stocker de l'eau, les zones humides continuent d'offrir une ressource fourragère malgré un contexte général de déficit hydrique. Cette ressource fourragère est certes de qualité moyenne mais elle conserve cette valeur pendant plusieurs semaines dans la saison. Lors des étés secs comme ces dernières années, quand la pousse d'herbe est réduite, cette ration dans les zones humides est la bienvenue !

La prise de conscience de l'importance et la préservation de ces milieux est aujourd'hui primordiale.

LES PROJETS À ROUMÉGOUX

Deux grands projets visibles dans votre commune pour 2021

- L'aménagement de la traversée du village afin de sécuriser notre bourg, ralentir la circulation et permettre des déplacements plus sûrs.

Il était prévu initialement une réunion publique en ce début d'année mais le contexte sanitaire ne le permettra pas.

- L'aménagement du futur lotissement du Clos des Erables (avec la voirie et les plantations associées) dont les travaux vont démarrer au cours du premier trimestre.

Pour ces 2 projets, nous vous proposerons donc un numéro spécial de Rouméchos !

À RÉSERVER DANS
VOS AGENDAS



© Dominique Margot

Vergogna
Collectif Kric-Kit-Ü

→ Roumégoux - Salle polyvalente
Vendredi 4 juin — 20h30